

Le Bulletin de la retraite

PRÉSENTÉ PAR L'OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE

NO 1 • NOVEMBRE 2014

LE PROJET DU BULLETIN

Notre objectif est d'offrir une publication régulière sur la question des retraites au Québec. Nous privilégions une réflexion globale sur la place du système de retraite dans la société québécoise à la fois comme un patrimoine collectif, mais également comme un défi social pour assurer une meilleure accessibilité et améliorer la sécurité du revenu à la retraite.

Nous avons la conviction que la qualité de la retraite ne concerne pas seulement les personnes qui sont maintenant à la retraite, mais également la population dans son ensemble. Nos représentations de l'avenir de la retraite ont une influence sur les décisions en matière d'emploi, de logement, d'épargne, etc.

Nous espérons que ce Bulletin de la retraite répondra à vos besoins et nous tenterons de l'améliorer à partir de vos réactions et de vos commentaires.

Bonne lecture!

L'OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE

L'Observatoire de la retraite est une initiative de chercheurs de l'IRÉC qui s'adresse aux organisations et aux personnes qui veulent mieux comprendre pour agir sur le système de retraite au Québec, que ce soit directement dans le cadre d'un mandat ou indirectement par le développement des connaissances et le débat public.

Un site internet sera mis en ligne très bientôt.

Envoyez-nous vos suggestions pour des activités à organiser ou pour les futurs numéros du Bulletin de la retraite!

Actualités

■ Le projet de loi no 3 sur la restructuration des régimes de retraite dans le secteur municipal a été déposé le 12 juin 2014. On peut suivre le processus parlementaire à l'adresse suivante :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-3-41-1.html>.

■ Les régimes à prestations cibles. Le ministre d'État (Finances), Kevin Sorenson, a annoncé le 24 avril 2014 le lancement de consultations sur un projet de cadre fédéral relatif aux régimes de pension à prestations cibles. La consultation s'est terminée le 23 juin 2014. Les mémoires peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<http://www.fin.gc.ca/activty/consult/pic-impicc-fra.asp>

■ Une « version québécoise » existe déjà dans un règlement dans le secteur des pâtes et papiers :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/R_15_1/R15_1R6_1_01.HTM

■ Le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) est un régime d'épargne-retraite collectif offert par l'employeur et administré par un administrateur autorisé. Il est assujéti à la nouvelle Loi entrée en vigueur le 1er juillet 2014. La date limite

Sommaire

Le projet du bulletin	1
Actualités	1
Solidarités	2
Le savant et la politique	2
Les mythes de la retraite	2-3
Veille internationale	4
Ressources documentaires	4

d'implantation pour les entreprises de plus de 10 salariés est le 31 décembre 2017.

<http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/retraite/rver/Pages/rver.aspx> sur les régimes volontaires d'épargne-retraite qui est e

■ La création d'une réserve dans un régime à prestations déterminées est présentée dans le règlement qui s'applique aux régimes du secteur municipal et du secteur universitaire.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//R_15_1/R15_1R2.htm

■ L'ACARR propose une refonte du calcul du niveau de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées

[http://acpm.com/ACPM/media/media/resources/7/media/AGR/Publication_FR/Capitalisation-des-regimes-PD-la-viabilite-exige-un-nouveau-modele-\(13-05-14\).pdf](http://acpm.com/ACPM/media/media/resources/7/media/AGR/Publication_FR/Capitalisation-des-regimes-PD-la-viabilite-exige-un-nouveau-modele-(13-05-14).pdf).

Solidarité

La Coalition syndicale pour la libre négociation a été lancée le 15 avril dernier. Les informations sont disponibles sur le site internet de la Coalition :

<http://www.librenego.com>.

Le savant et la politique

Le modèle québécois de retraite : comprendre pour mieux agir collectivement¹

Débatte de manière rigoureuse de l'avenir du système de retraite au Québec implique de prendre le temps d'analyser les enjeux que cette question soulève et d'adopter une vision d'ensemble de cet arrangement institutionnel. Car en ces matières, les approches réductrices et basées sur le court terme exercent beaucoup d'attrait.

En centrant uniquement les perspectives de réforme sur l'impact des déficits actuariels et des problèmes de capitalisation des régimes, plusieurs experts ont contribué à écarter du débat les enjeux économiques et sociaux plus fondamentaux associés à l'avenir du système de retraite québécois. Les réformes doivent être évaluées dans le contexte institutionnel et

1. Extraits de : L'ITALIEN, François, Frédéric HANIN et Gilles L. BOURQUE, *Le modèle québécois de retraite : comprendre pour mieux agir collectivement*, note d'intervention no 29, novembre 2013, 9 p.

économique du modèle québécois de retraite. Pourquoi a-t-on institué des régimes de retraite au Québec? Quel était le pacte fondateur derrière cet arrangement institutionnel? Quels objectifs et fonctions économiques leur a-t-on collectivement assignés? Voilà des questions cruciales, touchant le cœur du modèle québécois de retraite, qui n'ont pas été formulées clairement dans l'espace public jusqu'à présent. Nous pensons que mieux comprendre les caractéristiques de ce modèle permettrait de mieux agir collectivement sur ses orientations et sa destinée.

Les particularités du modèle

Historiquement, les débats qui ont marqué l'institution et l'évolution du système de retraite au Québec ont constitué autant d'occasions pour réitérer des choix de société articulant sécurité du revenu et développement de l'économie québécoise.

Ces choix ont conduit à un modèle de retraite particulier, valorisant l'intérêt général, la solidarité sociale et intergénérationnelle, ainsi que la participation démocratique à la vie économique. Les particularités institutionnelles de ce système nous rappellent en fait le poids des valeurs partagées et de la délibération collective dans la définition des finalités poursuivies par l'institution des régimes de retraite.

- Le Québec est le seul État au Canada où les régimes complémentaires de retraite impliquent une participation de l'ensemble des parties prenantes pour définir les règles de la gestion de ces régimes. La législation sur les régimes complémentaires de retraite impose la création d'un comité de retraite ainsi que la nomination de représentants patronaux, de participants actifs ainsi que des retraités sur le comité

Les mythes de la retraite

Les régimes publics sont uniquement pour les pauvres

Le tableau décrit l'évolution des sources de revenus à la retraite de 1990 à 2010 pour les personnes de 65 ans et plus au Québec.

Il montre que le revenu à la retraite dépend très largement des régimes publics (le programme de la Sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti [SV/SRG] et le Régime des rentes du Québec [RRQ] avec un quasi-doublement des revenus du RRQ depuis les années 1990 pour les personnes de plus de 65 ans).

La suite en bas de la page 3

de retraite.

Des gestionnaires de l'épargne publique avec un double mandat

- Le Québec a innové en créant en 1965 un gestionnaire public des régimes de retraite, la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les objectifs étaient d'établir un circuit de financement de l'économie québécoise basé sur la canalisation de l'épargne dans le secteur public, de garantir un revenu stable à tous les retraités québécois, et d'éviter le contrôle exclusif des bassins d'épargne par les gestionnaires du secteur privé.
- Le Québec a également innové sur le plan de l'épargne-retraite individuelle avec la création des fonds de travailleurs, qui combinent l'avantage fiscal des régimes enregistrés d'épargne-retraite (RÉER) avec un crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs. Cette initiative syndicale appuyée par les deux niveaux de gouvernement (jusqu'à la décision du gouvernement Harper d'abolir le crédit fédéral) permet, à la fois, d'offrir une épargne pour la retraite accessible et de canaliser une partie de cette épargne vers des investissements à impacts économiques québécois.

Une large expertise syndicale dans tous les piliers du système de retraite

- Les syndicats québécois ont représenté un acteur important dans la définition collective des orientations et des modalités d'administration des régimes de retraite. Ils ont toujours été présents dans la négociation, la gestion et la défense des régimes de retraite, et ce, pour les quatre piliers du système

On remarque aussi que les revenus de placement qui sont l'objet d'une attention constante de la part de l'industrie financière procurent des revenus très secondaires et sont en décroissance depuis 30 ans.

Sources de revenu des personnes de 65-74 ans au Québec

Pourcentage du revenu moyen	1990	2000	2010
PSV-SRG	41.4	34	29.5
RRQ	22.3	22.8	23.2
RPA	20.3	32.5	40.1
Placements	16	10.7	7.2
Total	100	100	100

Source : Institut de la Statistique du Québec

de revenus de retraite au Canada. La présence de cet acteur a contribué à maintenir une culture de la participation aux institutions économiques névralgiques et a permis de développer une expertise financière dans les rangs des salariés, renforçant du coup les leviers de démocratie économique présents dans la société.

Une meilleure couverture des régimes collectifs par une approche sectorielle

- Les régimes à prestations déterminées sont encore relativement plus présents au Québec que dans le reste du Canada. Cette réalité peut être expliquée par les choix de société réalisés au fil des ans qui ont privilégié cette formule de sécurité du revenu. Non seulement ce type de régime procure-t-il une stabilité et une prévisibilité du revenu de retraite, mais il constitue une base de capitalisation importante susceptible d'être mobilisée par les circuits de financement de l'économie.
- Des régimes sectoriels ont également été davantage développés au Québec en lien avec les régimes de relations du travail. C'est le cas notamment du RREGOP pour les employés du secteur public et parapublic, du Régime supplémentaire de rente pour les employés de l'industrie de la construction, du Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies privées conventionnées du Québec. La participation à ces régimes est obligatoire, mais couvre la très grande majorité des emplois et des employeurs du secteur. Le régime de retraite n'entre donc pas en contradiction avec la mobilité professionnelle et permet d'améliorer la qualité des emplois de manière collective sans mettre les employeurs ou les employés en concurrence.

Toute réforme des politiques de soutien au revenu de retraite devra tenir compte de cette réalité.

Quel avenir pour le système de revenus de retraite?

Comme on peut le constater, les particularités du modèle québécois de retraite reposent, d'une manière générale, sur une intervention relativement importante de l'État, d'une forte

implication collective dans la gestion ainsi qu'une préoccupation aiguë du contrôle de l'épargne pour le développement économique du Québec.

Cela dit, plusieurs aspects du modèle québécois de la retraite demeurent méconnus et surtout peu reconnus. Cela pose un réel problème lorsque des réformes structurelles sont envisagées, puisque l'on risque alors d'appliquer un « traitement » sur un « autre patient », avec le risque de provoquer de nouveaux problèmes que l'on n'avait pas envisagés au départ.

Veille internationale

France. Un nouveau compte « pénibilité » va entrer en vigueur en 2015 et concerne environ 20% des salariés.

[<http://www.social-sante.gouv.fr/reforme-des-retraites,2780/questions-retraite,2795/qu-est-ce-que-le-compte-personnel,16162.html>]

États-Unis. Une étude du centre de recherche sur la retraite du Boston College analyse les risques pour les employeurs du secteur public de réduire le niveau des prestations pour les nouveaux employés

http://crr.bc.edu/wp-content/uploads/2014/10/slp_41.pdf

Suède. Le modèle suédois de la retraite connaît depuis plusieurs années des difficultés financières

<http://www.slate.fr/story/74377/retraites-modele-suede>

Suisse. En Suisse tout va (presque) bien pour les caisses de retraite

<http://www.tdg.ch/suisse/La-situation-financiee-des-caisses-de-pensions-s-embellit/story/19618557>

Danemark. Le modèle danois de la retraite est très original, vu du Québec. Un rapport de l'OCDE permet de connaître ses principales caractéristiques

<http://www.oecd.org/fr/els/pensions-publiques/PAG2013-profil-Danemark.pdf>

Ressources documentaires

■ Un dossier de Radio Canada en ligne :

<http://ici.radio-canada.ca/sujet/retraites>

■ Une vidéo de présentation de la campagne pour l'amélioration des régimes publics :

<http://www.youtube.com/watch?v=EZfBSdn-Ngg>

■ L'AREQ-CSQ a publié un dossier sur la retraite dans la livraison de l'automne 2014 du magazine *Quoi de neuf?*

http://magazines.areq.lacsq.org/areq/quoi_de_neuf/Quoideneufautomne2014/index.html

■ L'ensemble des documents de l'IRÉC sur la retraite est disponible sur le site de l'IRÉC à : www.irec.net. Voici les dernières publications :

1. BOURQUE, Gilles L.. *L'épargne-retraite au Québec : un système inéquitable pour les femmes*, note d'intervention no 5, mars 2011.

2. BOURQUE, Gilles L. *Réforme des retraites : éviter les catastrophes*, note d'intervention no 26, avril 2013.

3. HANIN, Frédéric et Josée CÔTÉ. *Après le rapport D'Amours, quelles conséquences pour le législateur?* note d'intervention de l'IRÉC no 27, octobre 2013.

4. L'ITALIEN, François, Frédéric HANIN et Gilles L. BOURQUE. *Le modèle québécois de retraite : comprendre pour mieux agir collectivement*, note d'intervention no 29, novembre 2013.

5. HANIN, Frédéric et Josée CÔTÉ. *L'avenir de la retraite au Québec : quel héritage laissera-t-on?* note d'intervention de l'IRÉC, no 31, février 2014.

Le Bulletin de la retraite

PRÉSENTÉ PAR L'OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE

L'IRÉC publie chaque mois un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

Numéro 1 Novembre 2014

Institut de recherche en économie contemporaine

1030, rue Beaubien Est, bureau 103,
Montréal, Québec H2S 1T4

Tél. (514) 380-8916/www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Directeur de l'information : André Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite : Frédéric Hanin,
François L'Italien

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

